

Conseil Municipal des enfants

Créé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal des Enfants (CME) de Lescar a été mis en place à compter du 1er janvier 2009.

Le conseil municipal des enfants

Sa création est motivée par la volonté forte de la municipalité de faire participer activement à la vie locale ceux qui en seront demain les acteurs. Il s'agit pour eux d'un véritable apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté : prise de conscience de l'intérêt général et des règles de la vie publique, participation au processus de décision, responsabilisation, gestion des coûts...

Ce Conseil permet aux enfants scolarisés à Lescar de faire eux-mêmes des choix les concernant et d'être acteurs de la politique municipale de l'enfance plutôt que d'en être seulement bénéficiaires.

Les grands principes du CME

- › L'élection des conseillers par les autres enfants scolarisés sur la commune.
- › Le dialogue direct avec la municipalité.
- › La mise en œuvre d'une pédagogie active combinant le respect de l'intérêt général et le respect de l'individu.
- › Un développement des contacts intergénérationnels.
- › Une approche transversale des sujets traités.
- › La possibilité d'expression et de réalisation concrète de projets avec une sensibilisation à leur financement.

Les objectifs du CME

- › Donner davantage de place aux enfants en leur ouvrant un espace d'expression et d'action.
- › Mieux intégrer leurs besoins dans la mise en place de notre politique Enfance / Jeunesse.
- › Contribuer à former des citoyens actifs et responsables.

Les membres du CME

- › Instance présidée par la Maire.
- › 28 conseillers élus au sein des établissements scolaires de Lescar (publics et privés). Élus au scrutin uninominal à un tour.
- › Enfants de CE2, CM1 et CM2 résidant ou non à Lescar. Un représentant par classe.
- › Mandat de deux ans.
- › Signature d'une charte par les élus.
- › Deux commissions de travail : Environnement et citoyenneté - Culture, sport et loisirs.

Les projets du CME

Les conseillers élus pour le mandat 2022-2024 travaillent sur différentes thématiques et différents projets.

Dans le cadre de la commissions environnement, ils ont récemment travaillé sur la cartographie des cours d'eau présents sur la commune. Les 13 cours d'eau sont désormais répertoriés sur une [carte numérique haute définition](#) : Le Gave de Pau, le canal du moulin, le Lescourre, le Laoü, l'Ousse-des-bois, le Perlic, le Mohédan, la Cavette, le Lagoué, l'Uzan, la Louse, l'Ayguelongue ou encore le Lata également appelé l'Uillède.

Allée du Bois
d'Arles
64230 Lescar
05 59 81 57 00

HORAIRES :

Lundi au Vendredi de 8h30
à 12h et de 13h30 à 17h